



 DÉPARTEMENT
 DE L'ISÈRE

Membres en exercice : 15
 Membres présents : 9
 Nombre de pouvoirs : 4
 Membres votants : 13

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 août 2023

Le vingt-huit août deux mil vingt-trois à dix-neuf heures, le Conseil municipal de Champagnier s'est réuni en session ordinaire publique en mairie de Champagnier, sous la présidence du Maire, Florent CHOLAT.

Date de convocation : 24 août 2023

Présents : Florent CHOLAT, Pascal SOUCHE, Hervé ALOTTO, Jean-Paul JULIEN, Pierre-Alain MENNERON, Sarah AFENDIKOW, Benoît ROSSIGNOL, Lucie HARREAU, Hubert COLLAVET

Absents : Elise BRALET (donne pouvoir à Sarah Afendikow), Christine CAVARRETTA (donne pouvoir à Hervé Alotto) Carole ANDRIES (donne pouvoir à Florent Cholat), Pascal PERRIER (donne pouvoir à Lucie Harreau), Brigitte ORGANDE, Nathalie BARON

Secrétaire de séance : Hubert COLLAVET

DEL2023_063 : Culture – Contrat de cession tripartite Les 10 jours de la culture

Florent CHOLAT indique que Grenoble-Alpes Métropole organise du 14 au 26 octobre 2023 la cinquième édition des 10 Jours de la Culture. Dans ce cadre, elle met en place un dispositif nommé « petites formes artistiques », qui a pour vocation de contribuer à l'irrigation du territoire métropolitain en propositions artistiques et culturelles sur le temps des 10 Jours de la Culture. Ce dispositif cible prioritairement les communes de moins de 4 000 habitants ainsi que les communes ayant des Quartiers Politiques de la Ville et/ou des Quartiers de Veille Active.

Pour cela, la Métropole a constitué une offre de petites formes artistiques, proposées par les acteurs culturels du territoire, qu'elle a porté à connaissance des communes. Les dernières de moins de 4 000 habitants ou accueillant la prestation en quartiers politiques de la ville bénéficient d'un co-financement à hauteur de 70% de la petite forme artistique à la charge de Grenoble-Alpes Métropole, laissant à charge 30% pour la commune.

La commune de Champagnier s'est positionnée pour accueillir une petite forme artistique :

- Spectacle de magie et atelier de médiation
- Date : le mercredi 18 octobre 2023
- Lieu : gymnase des 4 vents à Champagnier
- Coût : le montant de la prestation s'élève à 1540 € TTC tout compris. La prise en charge communale s'élève à 30% du coût TTC de la prestation, soit 462 € TTC (incluant les frais de déplacement, la médiation et le spectacle)

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- **D'approuver** la participation de la commune à la cinquième édition 10 Jours de la Culture, organisée par Grenoble-Alpes Métropole du 14 au 26 octobre 2023 ;
- **D'accepter** les termes financiers du contrat de cession tripartite ;
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer le contrat de cession tripartite et tous documents correspondant à cette délibération.

Modalités de vote : 13 POUR / 0 CONTRE / 0 ABSTENTION

Florent CHOLAT
Maire

Hubert COLLAJET
Secrétaire



Certifié exécutoire compte-tenu de la
Transmission en préfecture le : 29 AOUT 2023
Publication le : 29 AOUT 2023